

COMMUNE : LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS, MONCÉ-EN-BELIN, GUÉCÉLARD

📍 Départ : Chemin du Rasnay à Laigné-Saint-Gervais.
Parking : Après le dépôt pétrolier.

GPS : 47.869468, 0.187009



3h00



12 km



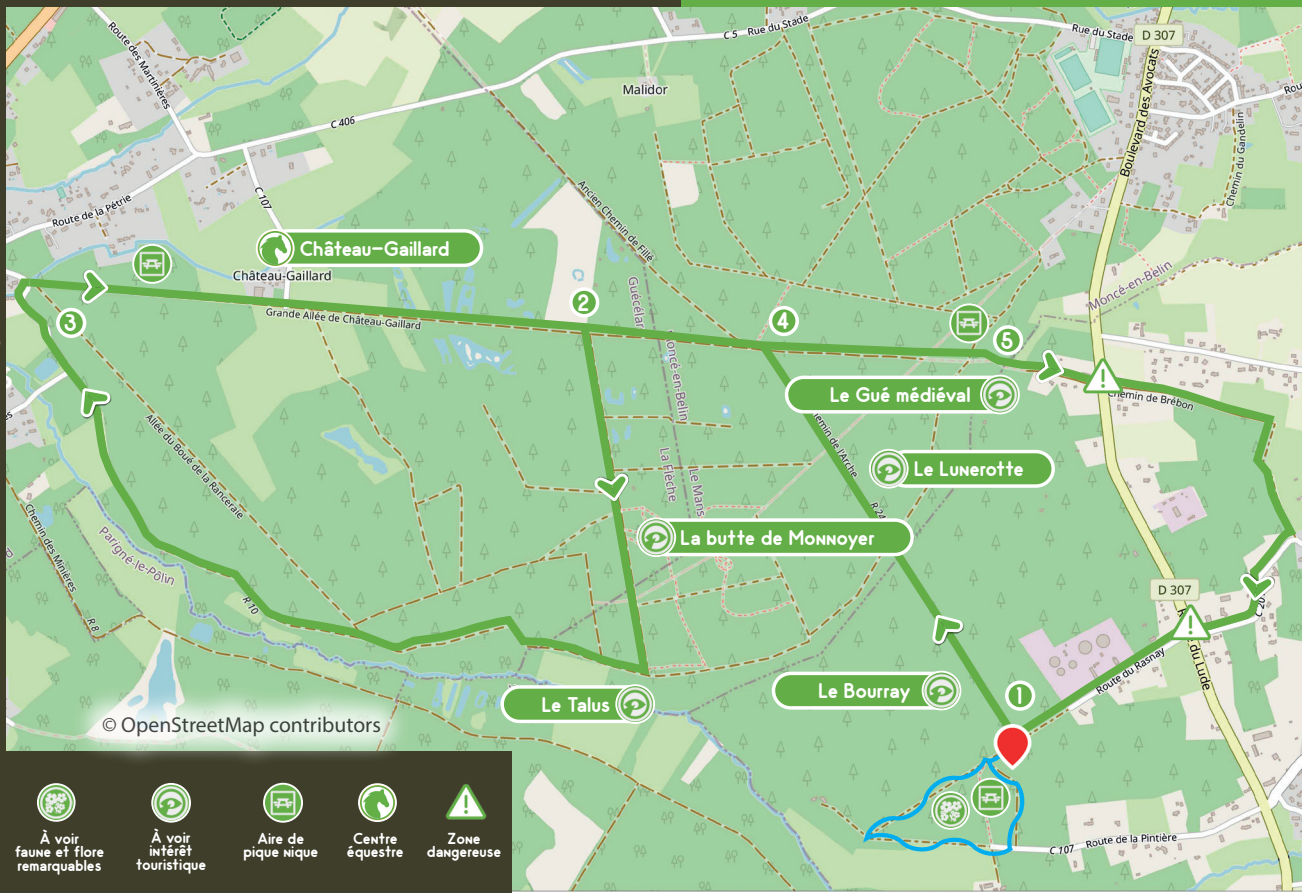
Étapes



Balisage
jaune



Parcours
santé



À voir
faune et flore
remarquables



À voir
intérêt
touristique



Aire de
pique nique



Centre
équestre







Zone
dangereuse

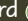
CIRCUIT DES BUTTES
LSG4

LA RANDO






1. Prendre le chemin de terre des Landes de Bourray  qui se trouve sur votre droite en arrivant du dépôt pétrolier. Passer au-dessus du Lunerotte , puis au carrefour continuer tout droit. Au bout du chemin, tourner à gauche pour emprunter l'allée de Château-Gaillard sur 600 m.

2. Au croisement de la Maison des Chasseurs, prendre à gauche le chemin de la butte de Monnoyer (*domaine privé*) . À l'intersection, après le talus , tourner à droite sur le chemin des Fillières qui longe le ruisseau du même nom, bordé de prairies humides.

3. Emprunter un petit bout de route pendant 400 m, puis au virage reprendre le chemin de terre sur la droite qui traverse la pinède, en direction de l'allée de Château-Gaillard. Continuer tout droit en passant devant le site de Château-Gaillard , puis devant la Maison des Chasseurs.

4. Au croisement déjà rencontré, vous avez la possibilité de retourner directement au point de départ (soit 10,8 km) ou de continuer le parcours tout droit.

5. Traverser de nouveau le Lunerotte par une passerelle en bois, à côté d'un gué . Au carrefour, traverser la RD307  (*traversee dangereuse*) pour emprunter le chemin du Brebon. Prendre sur la droite le chemin de la Brardière pour ensuite retraverser la RD307  (*traversée dangereuse*) afin de rejoindre le chemin du Rasnay. Longer le dépôt pétrolier pour revenir au point de départ.





Pour les plus courageux, ne pas hésiter à finir avec le parcours de santé de Laigné-Saint-Gervais.





Scannez le QR code pour consulter le tracé GPX.


à voir, à savoir


 **Le Bourray** : Vient du terme *bura* qui désigne une terre mauvaise et rousse comme de la bure. Faisait partie du domaine des Comtes du Maine dès le VII^e siècle. La reine Blanche (sans doute Blanche de Castille) aurait donné droit d'usage, et de passage aux habitants des communes limitrophes.

 **Le Lunerotte** : Autrefois ce ruisseau se nommait « *Nullerote* » car il était sans « *rote* » (route) parce que mal entretenu. Il ne coulait que l'hiver et n'avait pas de tracé permanent. D'ailleurs, il existe un vieux dicton qui disait que lorsqu'il coulait avant Noël, l'année qui suit serait mauvaise pour le Belinois. Au cours du temps, il a été transformé en Lunerotte.

 **La butte de Monnoyer** : L'origine de ce nom « Mont-Noyé » laisse à penser qu'à une époque, la butte était entourée de terrains marécageux mais qui sont aujourd'hui asséchés. Aujourd'hui domaine privé, on y trouve la « pierre des trois communes » qui marque l'emplacement du croisement entre Moncé-en-Belin, Guécélar et anciennement St-Gervais-en-Belin.

 **Le talus** : Merlon de terre mis en place lors de la Première Guerre Mondiale pour l'entraînement des soldats américains avant de se diriger au front.

 **Château-Gaillard** : Ancienne demeure seigneuriale qui fut autrefois un lieu de rendez-vous de chasse au milieu des sapinières et des landes certainement fort giboyeuses. Aujourd'hui, elle accueille un centre équestre.

 **Le Gué médiéval** : Ce gué à rainures permet de franchir le Lunerotte, et qui d'après la taille et la disposition des pavés de grès daterait du Moyen-Âge.

Plus d'infos :

Sur ce parcours, pinèdes et landes offrent un lieu agréable où l'on peut observer couramment la fougère grand aigle et plus rarement l'osmonde royale. Les boisements de pins servent aussi de lieux de nidification à quelques rapaces (buse, bondrée apivore ou encore l'épervier d'Europe). L'avifaune y est très riche avec la présence de pics épeichettes, pics noirs, mésanges huppées, alouettes lulus ou encore de huppées.



Merci de ne pas jeter sur la voie publique et de respecter les lieux relevant du domaine privé.

Credit photo : Jean-Philippe Berlose

